

# BREVET PROFESSIONNEL EMPLOYÉ DE BANQUE 1<sup>ère</sup> ANNEE (BPI)

## Bulletin d'Inscription à la session 2020-2021

### 1 – L'apprenant

Code Apprenant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Civilité : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. Nom de famille : ..... Epouse : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ..... A : (Ville- Pays) : ..... Nationalité : .....	Date d'entrée dans la profession : ...../...../..... Fonction exercée : ..... Ville : ..... Téléphone professionnel : ..... E-mail professionnel : ..... Téléphone personnel : .....N° WhatsApp..... E-mail personnel : .....
---	---

### 2 – L'inscription

HISTORIQUE :

Cours suivis précédemment	Année scolaire	Ecole	Ville	Pays

#### INSCRIPTION AU BREVET PROFESSIONNEL - EMPLOYE DE BANQUE – 1<sup>ère</sup> ANNEE

 COURS DU SOIR

 COURS DE MISSION

VILLE DE RESIDENCE :

### 3 – L'employeur :

Adresse du Responsable de Formation chargé du suivi de l'apprenant	Adresse de facturation
Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... BP : ..... Ville..... Téléphone : ..... N° WhatsApp : ..... Fax : ..... E-mail : .....	Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... BP : ..... Ville..... Téléphone : ..... N° WhatsApp : ..... Fax : ..... E-mail : .....
Signature du Responsable de Formation :	Cachet de la Direction

### RESERVE AU CFBT

 Dossier rejeté

 Dossier accepté

Visa du Directeur Général

Motif du refus :

Date :

Signature

Nom :

### PIECES A FOURNIR (PREMIERE INSCRIPTION)

- Une demande manuscrite adressée au Directeur Général du Centre de Formation Bancaire du Togo (CFBT) précisant la filière choisie ;
- Une photocopie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- Une photocopie légalisée de l'attestation ou du diplôme le plus élevé ;
- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le parent (ou le tuteur) et l'apprenant(e)
- Une (1) photo d'identité ;

### PIECES A FOURNIR (ANCIEN APPRENANT)

- Une demande manuscrite adressée au Directeur Général du Centre de Formation Bancaire du Togo (CFBT) précisant la filière choisie ;
- Une photocopie légalisée de l'attestation ou du diplôme le plus élevé ;
- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le parent (ou le tuteur) et l'apprenant(e)
- Une (1) photo d'identité.

### EPREUVES D'EXAMEN

La facture, la durée et les coefficients des épreuves d'examen de la 1<sup>ère</sup> année du Brevet Professionnel (BP) Employé de Banque se présentent comme suit :

MATIERES	DUREE	FORME	COEF	NOTES ELIMINATOIRES
Anglais	1 H 00	Ecrite	2	0
Méthodologie de la communication Orale et Ecrite	3 H 00	Ecrite	3	0
Comptabilité Générale	2 H 30	Ecrite	3	0
Droit Civil et Droit du Travail	1 H 00	Ecrite	2	0
Economie Générale	3 H 00	Ecrite	2	0
Technique Bancaire des Particuliers	2 H 00	Ecrite	3	<8/20

### CONDITIONS D'ADMISSION

#### BREVET PROFESSIONNEL (BP) : EMPLOYE DE BANQUE

##### B.P. : Série I

Sont admis en première année de B.P. les Employés de banque et établissements financiers titulaires du :

- CAP : Employé de Banque ;
- DCC-Microfinance.

##### B.P. : Série II

Sont admis en B.P. : série II, les Employés de banque et Etablissements financiers titulaires du :

- B.P. : série I ;
- BAC G2/G3 + C.A.P. Employé de Banque
- BAC G2/G3 + DCC-Microfinance

- Brevet du Technicien Supérieur ou de tout diplôme de niveau BAC+2 en Economie, en Droit, en Gestion ou en Commerce.

##### B.P. : Série III

Sont admis en B.P. : série III, les Employés de banque et Etablissements financiers titulaires :

- du B.P. : série II ;
- de la Licence ou d'un BBA en Banque, Gestion, en Economie et Marketing.
- de la Maîtrise ou Master en Economie, en Commerce, en Droit, en Management, en Gestion des projets, en Assurance, en Ressources Humaines, en Finances, Comptabilité, Audit.

### TARIFS

Année	Frais d'inscription	Frais d'études	TOTAL	FRAIS D'EXAMEN
BP : Série I (1 <sup>ère</sup> année)	20 000	630 000	650 000	30 000

Les frais de scolarité sont payés de la façon suivante :

- Les frais d'inscription et le tiers des frais d'études à l'inscription ;

- Le deuxième tiers au plus tard le 15 décembre ;
- Le reste à la fin du mois de février.

- ✓ **Les frais d'inscriptions ainsi que les frais d'études restent dus en cas d'abandon en cours d'année et ne sont en aucun cas remboursables.**
- ✓ **L'accès à la salle d'examen et de composition en fin d'année est subordonné à la délivrance d'un quitus par le CFBT.**

Signature de l'apprenant (e) précédée de la mention « Lu et approuvé »